le Parti du Travail et sa presse ». Tout est pur aux purs !

Les plus ravis de cette aventure ne sont pas ceux qui croupissent dans la corruption bourgeoise, mais les principaux concurrents politiques de la maison Hirsch - Surava. Si tout est pur aux purs, le contraire est vrai aussi. Il est des gens qui se repaissent de scandales. On ne les trouve pas seulement à gauche.

Surava recueillit des applaudissements chez ses plus proches voisins politiques aussi longtemps qu'il rendit des services de patrouilleur. Il devint indésirable lorsque, en qualité de rédacteur en chef du quotidien communiste, il se mit à assimiler les socialistes aux bourgeois. La socialiste *Tagwacht* qui annonce que le procès sera sensationnel, raconte que le dénonciateur des turpitudes du régime vivait sur un grand pied, était assidu dans les bars, habitué de la maison de jeu de Campione et que ce ne fut pas en IIe classe que le paladin communiste fut transporté de la prison de Bâle dans celle de Berne.

Derrière les verrous, il peut attendre les événements sans trop d'inquiétudes. Les gens de Surava avaient à se battre avec le code civil, qui est une armature assez résistante. Le faux Surava n'a à faire qu'au Code pénal suisse, dont les mailles ne sont guère plus solides que celles d'une toile d'araignée. Elles ont déjà donné passage à de bien plus grands filous que lui, ne fût-ce que par l'application de plus en plus fréquente du sursis. Il pourra toujours alléguer que les quarante mille francs qu'il est accusé de s'être appropriés sont peu de choses en comparaison de certaines de ces fortunes qui crient « Imbécile ! » à l'honnête homme, gagnée au marché noir et dont l'Etat se contente de reprendre le dixième ou le vingtième, sous forme d'amende, corsée parfois de quelques mois de retraite discrète.

Et si de telles considérations n'entrent pas en ligne de compte, il y aura, comme toujours pour les délinquants qui ne sont pas du menu fretin, quelque psychiâtre pour prouver, par raisons démonstratives, qu'il a le timbre un peu fêlé et mérite beaucoup d'indulgence.

(« Gazette ».). Pierre Grellet.

Allons-nous vers la création d'un office fédéral du trafic automobile ?

L'association pour la fiduciaire de l'industrie des transports automobiles a présenté au Conseil fédéral une requête dans laquelle elle prie celui-ci de prendre aussitôt que possible des mesures nécessaires pour créer un office fédéral du trafic automobile.

La requête relève que l'industrie automobile, avec toutes ses branches, a pris une importance considérable pour notre pays. Ce qui a manqué jusqu'à présent, c'était avant tout une coordination de l'activité des différents services dans le domaine de l'automobile, qui garantisse que toutes les mesures tendent au même but et qu'on tienne compte de tous les intérêts équitables de l'automobilisme et du pays. Le nouvel office devrait être subordonné au Département fédéral des Postse et des Chemins de fer.

Cette proposition est caractéristique de la manière dont se développe la mentalité interventionniste même dans des milieux opposés, en général, à l'intrusion de l'Etat. Au lieu de chercher à s'entendre entre eux et à coordonner par eux-mêmes leurs efforts, ce qu'il serait sans doute utile de faire, certains éléments de la branche automobile requièrent d'emblée la « coordination » directe par l'Etat, laquelle les assujettirait inévitablement à une réglementation rigide. Et ceci paraît d'autant plus inutile que si une coordination s'avérait nécessaire, il existe un office fédéral des transports qui serait à même de l'effectuer sans création d'un organisme d'Etat, et ceci en tenant compte des autres catégories de transports.

Au Grand Conseil

M. Jean Pellaton (PPN) étant arrivé à l'expiration de son mandat de président, c'est M. Paul Lozeron (radical) qui préside maintenant le parlement cantonal.

Le nouveau président, dans une déclaration qu'il a faite à un journaliste, a dit entre autres : « Je trouve qu'il y a trop de sessions. Le travail que le Grand Conseil doit assumer est évidemment toujours plus important, et les problèmes qu'on lui demande de résoudre sont toujours plus nombreux...; mais on assiste, depuis quelques années, à une telle multiplication de motions et d'interpellations, que force est bien d'augmenter le nombre des sessions. Si l'on voulait bien limiter un peu le flot oratoire, et ne dire que l'essentiel, sans doute arriverait-on à faire autant de travail en moins de temps ».

Paroles sages mais qui, hélas, si elles ont été écoutées ne paraissent pas avoir été entendues. On continue à parler à tort et à travers... ; et, bien que chacun des orateurs commence invariablement par la phrase coutumière : « Je ne voudrais pas allonger le débat, mais... », on continue à perdre un temps précieux pour des choses sans importance.

La discussion des rapports des départements et de la commission financière sur la gestion et les comptes de 1945 — qui a été l'occasion d'une nouvelle incartade popiste — n'a rien apporté de nouveau. Et l'on a mis trois séances pour liquider un article de l'ordre du jour qui, normalement, n'eut dû en exiger qu'une demi.

Félicitons, en terminant, M. André Petitpierre, député libéral, de Couvet, qui accède à la première vice-présidence et qui, par conséquent, sera président du Grand Conseil l'an prochain.

FERMETURE HEBDOMADAIRE DES MAGASINS.

Les détaillants de la ville de Neuchâtel ont décidé à titre d'essai de fermer les magasins une demi-journée par semaine. Cette fermeture aura lieu le lundi matin.

Sur le passage d'un météore

Depuis quelques mois, quand on corsait son déjeuner du lundi d'un menu radiophonique genevois, on entendait vers treize heures la voix d'un âne solennel qui, sur un arrière-plan musical, vous débitait cet apophtegme de son invention : « Pour que refleurissent les roses... Il suffit de si peu de chose... : un peu d'amour ici un bref arrêt pour vous laisser le temps de respirer)... et de raison ! » Ces trois derniers mots étaient prononcés d'un ton impératif, vainqueur, comme pour faire mieux éclater le triomphe de l'Intelligence...

C'était là l'« indicatif » d'une émission hebdomadaire du nommé Raymond Asso, apôtre laïque du Bien. Au premier abord on se disait que sa puissante, sa formidable niaiserie allaient sans tarder mettre un terme à ces exercices. Et l'on précédait le sursaut probable de la masse des auditeurs en tournant soi-même le bouton.

Et puis on s'aperçut rapidement que son succès, un succès authentique (comme le jazz), allait grandissant, s'amplifiant, se multipliant, comme les pains dont parle l'évangile des nonlaïcs.

Les auditeurs émus faisaient... assaut de correspondance, et le destinataire encensé les remerciait avec des larmes dans la voix le lundi suivant. C'est par quintaux que les lettres lui parvenaient. C'était la gloire. Dès lors, il ne restait plus à ce grand homme qu'à parcourir le pays pour se montrer aux foules et les bénir en leur « disant » ses chansons (car il ne les chante pas, ce serait dommage ; ce sont de véritables poèmes, qui se suffisent à eux-mêmes). Dans les villes, des photographies grandes comme ça, étaient exposées dans les vitrines, montrant un profil chevalin et des yeux où brillent « une vive lueur d'inintelligence », comme disait Jouvet dans un de ses films. Et les foules ferventes se pressaient aux conférences du mage.

Et cependant, que faisait la critique ? — Elle emboîtait le pas, comme de bien entendu. Les comptes rendus de ces conférences étaient touchants. Il y eut mieux encore : tout un article de l'« Illustré » à la gloire de Raymond Asso, « Apôtre de la Bonté ».

A notre connaissance, il n'y a eu que la Revue de Belles-Lettres, paraissant cette année à Genève, pour secouer rudement cet étouffant conformisme de l'opinion. On y lisait, entre autres ceci : « M. R. Asso a fait autrefois deux ou trois excellentes chansons, puis il a continué. Devant la persistance d'un succès que le talent ne justifiait plus, M. Asso a été ébloui par la révélation soudaine de la bonté de ses semblables. Alors, comme le Schpountz, il s'est découvert un don. Celui de réveiller le doux agneau qui sommeille dans le cœur de tout homme (...) Il pousse la bonté jusqu'à nous faire part des lettres pathétiques par lesquelles les concierges que son éloquence a ramenées à la vertu lui expriment leur reconnaissance émue et leurs sentiments admiratifs ».

Il fallait, n'est-il pas vrai, toute l'inconscience de la jeunesse pour oser rompre ainsi en visière aux sentiments admis.

Et puis, tout à coup, M. Asso nous a annoncé son départ. C'était déchirant. Ah ! pourquoi partait-il ? M. Dovaz ne se pendait-il donc pas à ses basques ?

C'est de quoi une auditrice déconfite s'est enquise auprès de notre éminent confrère J. Marteau qui tient la chronique des ondes dans la « Tribune de Genève ». Et voici sa spirituelle réponse :

« Nous avons reçu d'une lectrice une lettre dans laquelle le départ de M. Raymond Asso, prophète du cœur, est vivement déploré. Il s'y trouve aussi quelques piques à l'égard de notre studio genevois, qui n'a pas su retenir cette étoile de la philanthropie. Je me garderai d'intervenir dans un tel débat : j'ai entendu, de temps en temps, M. Asso, et j'ai trouvé qu'il se tirait honorablement d'affaire, sans pour autant lui trouver du génie. Pourtant, je crois qu'il faut laver Radio-Genève de tout reproche. On sait que ses ressources sont limitées ; or, M. Raymond Asso lui coûtait fort cher ; c'était un apôtre à mille francs par mois. Eh oui ! le bien coûte cher ; il n'y a que le mal qui soit gratuit. Engagé pour trois mois, ce trésorier des humbles est resté un mois de plus ; lorsque, ensuite, on lui a proposé quelques diminutions de traitement, il a poussé les hauts cris et, secouant la poussière de ses souliers il a quitté notre cité ingrate. Qu'y faire ? »

Il n'est pas impossible que cette intéressante révélation fasse réfléchir quelques admirateurs de M. Asso. Ils se diront peut-être que son désintéressement n'était pas à la hauteur de son ton « pastoral », ce ton qui chez nous conquiert si aisément les cœurs quand il n'est pas le fait d'un pasteur consacré.

Et cependant, ce n'est pas à ces auditeurs envoûtés que nous en avons. Après tout, c'est heureux qu'on obtienne de l'écho quand on fait appel aux bons sentiments. Au demeurant, la tendance moralisatrice du Suisse romand est bien connue. En dépit de tout ce qu'on peut en dire, elle a certainement sa part dans le capital d'honnêteté accumulé par notre pays et qui sert légitimement son intérêt comme sa réputation.

Seulement c'est tout de même dommage pour l'esprit que chez nous la morale s'accompagne presque toujours d'une pénible niaiserie. Et ce serait précisément le rôle de la critique de diriger l'opinion, en cette matière comme en d'autres, plutôt que de la suivre, en osant dénoncer la niaiserie, quel que fût le nombre des lettres reçues par ce que les étudiants cités plus haut appelaient tout simplement « un onctueux imbécile »

Que la critique, littéraire ou artistique, n'existe pas chez nous, en ce qui concerne du moins nos propres auteurs, on le sait du reste. L'exiguité de notre territoire, le coudoiement obligé de tant de gens qui se connaissent de près ou de loin, expliquent qu'on ne puisse guère exprimer une opinion indépendante, de peur de froisser et de se faire d'irréductibles ennemis. Aussi les louanges font-elles un concert dont rien ne vient troubler l'harmonie.

Seulement, cela a pour conséquence que l'art critique, pourtant primordial et utile, n'existe plus, et qu'on avale tout même hors du domaine littéraire, au gré des emballements de la foule.

Ce n'est rien d'autre qu'une démission de l'intelligence.

C.-B. Bodinier.

Problème de l'heure

Rajustements de salaires et hausse du coût de la vie

A la suite des grèves que Genève et Lausanne ont connues, les ouvriers intéressés ont obtenu de substantielles améliorations de salaires, dont se réjouissent tous ceux qui considèrent normal que le salarié puisse entretenir convenablement les siens avec le produit de son travail. Envisagé sous un autre aspect, ce rajustement généralisé de salaires, opéré à Genève et à Lausanne, à la suite de ces grèves, pourra éventuellement être suivi d'autres rajustements semblables dans d'autres corps de métier, et il pourra aussi ouvrir la voie à une nouvelle hausse du coût de la vie.

C'est là un sérieux danger pour l'avenir de notre économie, chaque hausse des prix de revient ayant des répercussions immédiates sur nos industries d'exportation, dont les prix de vente augmenteront au moment même où elles devront livrer une âpre lutte pour conquérir de nouveaux marchés et soutenir la concurrence d'autres pays. C'est ainsi le spectre du chômage qui réapparaîtrait...

Le comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers s'est longuement occupé de ce problème des salaires et des prix, dont l'importance pour notre économie n'a pas besoin d'être démontrée. Il a attiré l'attention, en particulier, sur le danger d'une hausse trop forte des salaires nominaux, qui entraînerait inévitablement une augmentation des prix.

Dans la mesure où des améliorations de salaires nominaux se révèleraient urgentes, celles-ci devraient être réalisées d'abord par de nouvelles actions de l'Etat en faveur de l'abaissement du coût de la vie. Il importe impérieusement que l'artisanat et le commerce de détail, de leur côté, fassent bénéficier immédiatement et complètement la clientèle de chaque baisse réalisée dans la production. L'Union suisse des arts et métiers interviendra de tout son pouvoir dans ce sens, quand bien même elle est placée pour savoir que dans nombre de branches, les marges de gain sont aujourd'hui par trop minimes.

En présence d'une volonté d'adaptation aussi clairement formulée, l'artisanat et le commerce de détail sont en droit de demander aux autres branches économiques, de même qu'aux autres groupes sociaux, de manifester eux aussi la même volonté de contribuer de toutes leurs forces à la baisse du coût de la vie.

Sans doute que ça et là, des améliorations de salaires peuvent encore se révéler nécessaires : celles-ci devraient être rendues possibles d'abord par les nouvelles actions de l'Etat, dont nous parlions plus haut, en faveur de l'abaissement du coût de la vie, sous forme de réduction de prix, non pas de certains produits en faveur de nécessiteux, mais bien de denrées alimentaires courantes en faveur de l'ensemble des consommateurs.

Au cours des mois à venir, le problème des prix et salaires fera certainement l'objet d'ardentes controverses. Il serait souhaitable que chaque association d'artisans et de détaillants en saisisse dès maintenant toute la portée et s'en préoccupe. Il faut dans tous les cas savoir gré à l'Union suisse des arts et métiers d'avoir signalé à l'attention des associations affiliées et de l'opinion publique les principes dont elle entend s'inspirer à cet égard. N.

Nos rations alimentaires en juin

BERNE, 23. (ag.). — L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation communique :

Nous avons déjà informé le public, dans notre communiqué, sur la récente conférence de l'alimentation à Londres, que certaines rations devront être réduites au mois de juin. Ainsi, la ration de pâtes alimentaires sera dorénavant de 500 grammes et celle de matière grasses de 700 grammes (y compris 200 grammes de beurre). En revanche, il sera possible d'augmenter de 150 points la ration de base de viande, ce qui la portra à 1250 points ; en outre, on pourra probablement valider des coupons en blanc pour la viande.

La diminution de la ration de fromage tout gras qui, de 400 grammes jusqu'ici, tombera à 200 gr. sera compensée par la validation de coupons en blanc qui permettront de se procurer 200 grammes de fromage maigre ou quart gras.

La diminution la plus importante sera celle de la ration de pain qui passera de 250 grammes à 225 grammes par jour. C'est la seule façon d'assurer la soudure avec la récolte indigène de cette année, étant donné que nous avons renoncé, en faveur des pays menacés par la famine, à acheter pour le moment le contingent de céréales qui nous est réservé.

Les latinistes romands à Estavayer

Sous la présidence de M. Ch. Favez, professeur à Lausanne, le Groupe romand de la société des Etudes latines a tenu sa séance de printemps à Estavayer. Après la partie administrative, le reste de la séance fut consacré à une discussion sur cet important problème : « La position du latin dans l'enseignement ».

Trois rapporteurs présentèrent d'abord leurs thèses : MM. S. Cuendet, médecin, d'Yverdon, J. Béranger, professeur au Collège classique de Lausanne, A. Labhardt, professeur à l'Université de Neuchâtel. Une discussion fort nourrie suivit dans laquelle les orateurs s'accordèrent pour souligner que l'humanisme que représente la culture classique et que les maîtres doivent toujours, comme le dit M. Labhardt, « penser à nouveau » a plus que jamais sa raison d'être à notre époque. Le latin, qui vulgarisa pour ainsi dire, la culture grecque, ne doit pas être séparé du grec. Le discrédit croissant du grec pèse sur le latin ; s'il s'étend au latin, nous en verrons pâtir notre langue maternelle au profit des langues étrangères. Personne ne contesta la thèse des rapporteurs relevant la valeur unique du latin pour la formation de l'esprit : il apprend la rigueur et la précision dans l'exercice intellectuel ; il fait comprendre les problèmes humains en écartant ce qui encombre le monde moderne ; il enseigne ainsi l'objectivité, le respect de la pensée, le désintéressement dans l'étude. Si la plupart des participants à la discussion réclament, comme MM. Cuendet et Béranger, qu'on enseigne le latin à moins d'enfants, mais mieux, grâce à des classes moins nombreuses, certains, comme MM. Labhardt, pensent que tous devraient, pendant deux ans au moins, avoir part à cette culture. L'assembée se divise aussi sur l'âge auquel il faut initier l'enfant au latin ; beaucoup se prononcent pour l'âge minimum de treize ans. Plusieurs enfin, considérant que l'exercice de la version latine présente un mélange unique d'intuition et de logique, et, par l'analyse de la structure et des idées d'un texte, rejoint la philosophie, demandent que cette dernière discipline, si négligée dans nos écoles, vienne compléter l'enseignement du latin.

Au déjeuner, M. le docteur de Vevey, représentant les autorités d'Estavayer, souhaite la bienvenue aux latinistes à qui la municipalité offre un vin d'honneur. Dans l'après-midi, M. l'abbé Michaud, préfet du Collège St-Michel, mais fils d'Estavayer, fait visiter au Groupe romand la charmante cité médiévale, son église qui possède de magnifiques stalles du XVIe siècle et des antiphonaires aux fraîches et gracieuses enluminures du milieu du XVe, le château de Chenaux dominant de vertes prairies et le lac, enfin, passée la porte de Grandcour, l'église du couvent des Dominicaines.

E. Bréguet.

Nouvelles de Neuchâtel

ASSEMBLEE GENERALE D'EBAUCHES S.A.

L'assemblée générale d'Ebauches S.A., a eu lieu samedi à Neuchâtel, dans la salle du Conseil général ; 20,632 actions y étaient représentées.

Dans son rapport oral, le président du Conseil d'administration, M. Paul Renggli, de Bienne, démontra que la première année d'après-guerre s'est révélée particulièrement favorable à l'industrie horlogère, à l'encontre des prévisions de nombreux économistes. Ce n'est pas le souci de trouver du travail pour son personnel qui aujourd'hui préocccupe en premier lieu le chef d'entreprise, mais bien la difficulté de satisfaire aux exigences de ses clients, dans des délais normaux, et de trouver la main-d'œuvre nécessaire. Cette situation, momentanément très favorable, ne doit tout de même pas nous faire oublier certains dangers qui planent sur l'avenir de l'industrie horlogère.

Différents Etats exigent aujourd'hui que l'industrie des machines mette à leur disposition certaines machines spéciales, dont l'exportation n'était pas autorisée jusqu'ici, d'une part, et que l'industrie horlogère, d'autre part leur livre les parties détachées qu'ils ne sont pas eux-mêmes en mesure de fabriquer d'une manière rationnelle en quantité suffisante. Le danger qui nous menace est donc évident.

L'industrie horlogère s'est opposée énergiquement à ces efforts.

Dans la mesure où il ne nous serait pas possible de refuser de livrer à l'étranger des machines horlogères, notre industrie devra exiger que cette mise à disposition ne se fasse qu'à titre de location. Elle devra exiger en outre que l'industriel étranger qui utilisera ces machines et l'acheteur étranger de parties détachées soumettent leur production à une discipline semblable à celle que le fabricant d'horlogerie suisse a librement consentie. La réalisation d'un tel programme nécessite de longues et laborieuses tractations avec l'étranger, tractations qui ont déjà commencé au cours de ces derniers mois. Nous espérons que nos autorités, tout en exigeant de l'industrie horlogère suissse un réel sacrifice, voueront tous leurs efforts à limiter dans toute la mesure du possible les dangers qui pourraient en découler.

L'assemblée générale a approuvé les propositions du conseil d'administration sur la répartition du bénéfice net. Après avoir adopté la gestion et les comptes de l'exercice écoulé, et renommé à l'unanimité le conseil d'administration, les actionnaires présents ont approuvé une modification des statuts, nécessitée par des raisons fiscales, qui fait de la société, jusqu'ici une Holding pure, une société qui peut en outre fabriquer et vendre des pièces détachées de montres.

Après l'assemblée, un banquet a réuni les actionnaires à Saint-Aubin en présence de M. J. Humbert, conseiller d'Etat neuchâtelois, et de M. Paul Rognon, chef des finances de la ville de Neuchâtel.